



Ouagadougou, le 12 6 DEC 2024

N°2024/ /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè le lancement d'un appel à candidature pour un programme d'octroi de cent (100) bourses d'études de **niveaux Master et Doctorat, au titre de l'année académique 2024-2025** dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) du Burkina Faso. Ce programme entre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel du Burkina (PCRSS-Burkina) qui intervient dans les régions du Centre-Nord, du Nord et du Sahel.

Objectif du programme

L'objectif dudit programme est d'apporter un appui à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les pays du Liptako-Gourma à travers l'octroi de cent (100) bourses d'études dont soixante-dix (70) pour le cycle master et trente (30) pour le niveau doctorat avec 50% réservées exclusivement aux femmes.

Domaines d'études

Les domaines d'études financés sont les quatre (04) axes thématiques de la recherche suivants :

- la gouvernance locale,
- la cohésion sociale,
- les changements climatiques,
- les dynamiques régionales, le commerce et la mobilité.

Public cible

Le public cible pour les bourses d'études est constitué exclusivement des étudiants et travailleurs burkinabè de niveau **Master** ou **Doctorat** des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) du Burkina Faso.

2 Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature, les candidats remplissant les conditions suivantes:

Pour les Mastérants

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent, avec au moins la mention « assez bien » ;
- être inscrit en première ou deuxième année de master dans une Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) du Burkina Faso ;
- ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2024 pour la première année de master en ce qui concerne les non travailleurs ;
- ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2024 pour la deuxième année de master en ce qui concerne les non travailleurs.

Pour les Doctorants

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire d'un master ou de tout autre diplôme jugé équivalent, avec au moins la mention « assez bien » ;
- être inscrit en deuxième ou troisième année de doctorat dans une Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) du Burkina Faso ;
- ne pas être âgé de plus de 33 ans révolus au 31 décembre 2024 pour les candidats de sexe masculin postulant pour la deuxième année et 34 ans pour la troisième année de thèse en ce qui concerne les non travailleurs ;
- ne pas être âgé de plus de 35 ans révolus au 31 décembre 2024 pour les candidats de sexe féminin postulant pour la deuxième année et 36 ans pour la troisième année de thèse en ce qui concerne les non travailleurs.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes:

Pour les Mastérants

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè, ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- les photocopies légalisées des diplômes du Baccalauréat et de la Licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) années de la licence comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;

- une attestation d'inscription ou de préinscription en Master 1 ou Master 2 ou toute autre preuve d'admission au titre de l'année académique 2024-2025 délivrée par le Directeur en charge des activités pédagogiques de l'établissement d'accueil ;
- un protocole de recherche de bonne qualité en relation avec l'un des quatre (04) axes thématiques et la zone d'intervention du PCRSS-Burkina (Nord, Centre-Nord, Sahel) à présenter selon le canevas téléchargeable sur la plateforme CampusFaso ;
- un engagement à réaliser les études et les travaux de recherches jusqu'à l'obtention du diplôme de master ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un accord d'encadrement d'un enseignant-chercheur ou un chercheur de rang A ;
- un curriculum vitae détaillé et actualisé précisant le parcours du candidat ;
- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois.

Pour les Doctorants

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè, ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de master (S1, S2, S3 et S4) ;
- les photocopies légalisées des attestations de succès ou des diplômes de la Licence et du Master ou de tout autre diplôme équivalent ;
- un rapport de l'état d'avancement des travaux de la première ou deuxième année de doctorat signé par le directeur de thèse ;
- une attestation d'inscription ou de préinscription en deuxième ou troisième année de doctorat au titre de l'année académique 2024-2025 délivrée par l'école doctorale ;
- un protocole de thèse en rapport avec l'un des quatre (04) axes thématiques de la recherche du PCRSS-Burkina à présenter selon le canevas téléchargeable sur la plateforme CampusFaso ;
- un engagement à terminer la formation doctorale dans le délai et être disponible pendant la durée de la formation pour se consacrer exclusivement aux travaux de recherche ;
- un accord d'encadrement d'un enseignant-chercheur ou un chercheur, tous de rang A ;
- la lettre de motivation du candidat ;
- une lettre d'engagement du directeur de thèse à diriger la thèse de doctorat ;
- un curriculum vitae de l'encadreur (canevas à fournir pour remplissage) ;
- un curriculum vitae détaillé et actualisé précisant le parcours du candidat ;
- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois.

4 Procédure de dépôt du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourses sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Les dossiers doivent être soumis sur la plateforme du **20 janvier 2025 au 09 février 2025 au plus tard à 23 h 59 min. sur le site : <https://campusfaso.bf> dans la rubrique « Bourses ».**

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. **Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;**
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace dédié de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo). Le lien https://www.ilovepdf.com/compress_pdf vous permet la réduction de la taille de vos fichiers s'il y a lieu.
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

La procédure d'examen des dossiers se fera sur la base de l'excellence et en tenant compte de :

- la recevabilité administrative des dossiers de candidature ;
- la qualité scientifique et technique des dossiers de candidature : elle sera évaluée sur la base des critères suivants :
 - ✓ la pertinence et la qualité scientifique du projet ;
 - ✓ le budget du projet.

7 Financement

Le financement des projets de master et de thèse est assuré par le PCRSS-Burkina pour compter du 1er octobre 2024 et prend en compte:

- l'allocation mensuelle de subsistance des étudiants selon le niveau d'études ;
- l'achat de petit équipement, de consommables de laboratoire et de documents ;
- les frais de formation pour les candidats de niveaux master ;
- les frais de laboratoire pour les candidats de niveaux doctorat ;
- les formations de courtes durées (activités de formation doctorale) ;
- les frais de mission entrant dans le cadre de la conduite des travaux de thèse ou de master ;
- les frais d'analyse/ prestation extérieures ;
- les frais de main d'œuvre temporaire pour les activités de thèse ;
- les frais de diffusion et de valorisation des résultats ;
- tout autre frais de recherche dument justifié.

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

